

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

À

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants
de classes élémentaires de la circonscription
de Thionville 1

Suite à l'analyse des emplois du temps des classes élémentaires de la circonscription de Thionville 1, vous trouverez ci-dessous quelques préconisations qui permettront d'améliorer la semaine de classe des élèves et l'efficacité des différents apprentissages.

Préconisations :

- veiller à la conformité de la terminologie employée avec celle des programmes d'enseignement en vigueur
- faire figurer à l'emploi du temps un créneau horaire consacré à l'enseignement moral et civique d'une durée d'une heure (cf. arrêté du 12 juin 2015 relatif au programme d'enseignement moral et civique)
- préciser dans l'emploi du temps les sous-domaines enseignés en français
- préciser dans l'emploi du temps les sous-domaines enseignés en mathématiques (si possible)
- diversifier les domaines d'enseignement au cours d'une demi-journée, et plus particulièrement ne pas consacrer les matinées uniquement au français et aux mathématiques
- alterner le rythme des séances (activités longues et activités courtes) : une séance d'une durée supérieure ou égale à une heure pourrait se justifier éventuellement selon le contenu des activités
- calculer et indiquer les volumes horaires hebdomadaires par domaine disciplinaire
- mentionner, le cas échéant, si le domaine d'enseignement donne lieu à un échange de service ou à un décloisonnement. Il convient de distinguer échange de service et décloisonnement :
 - o échange de service : deux enseignants échangent leur classe respective (exemple : l'enseignant de la classe A enseigne l'histoire dans la classe B de son collègue pendant que ce dernier enseigne les sciences dans la classe A)
 - o décloisonnement : les effectifs des classes sont globalisés et des groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves ou autre
- pour les enseignantes et enseignants exerçant à temps partiel ou bénéficiant d'une décharge d'enseignement (direction, syndicat, maître formateur) : fournir un emploi du temps hebdomadaire de la classe (et pas seulement l'emploi du temps propre aux jours travaillés).

Les enseignantes et enseignants dont l'emploi du temps ne suit pas ces préconisations sont invités :

- à modifier leur emploi du temps
- et à le renvoyer au secrétariat de l'inspection en version papier pour le **mardi 3 novembre 2015**.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à ces préconisations, dont je souhaite qu'elles nous permettent de travailler ensemble de façon constructive au bénéfice de chaque élève.



Audrey LEININGER